

AVIS PUBLIC



ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014, les ordonnances suivantes :

B-3, o. 029, P-1, o. 024, O-0.1, o. 029, C-4.1, o. 062 et V-1, o. 003 relatives à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal,

C-4.1, o. 061 déterminant la fermeture du mail central du boulevard Saint-Joseph Est, à l'intersection des rues Chambord et Fabre,

C-4.1, o. 063 établissant l'inversion de sens de la circulation des rues Fabre et Marquette, entre la rue Marie-Anne et l'avenue du Mont-Royal,

C-4.1, o. 064 établissant la fermeture permanente à la circulation automobile de la rue Clark entre la rue Saint-Urbain et la rue de l'Arcade,

et ce, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., c. V-1) et du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Montréal, le 4 décembre 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx